

RECAPITULATIF DES PROJETS DE CONCLUSIONS ET DE DECISIONS

Vingt-quatrième réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique et l'océan Indien (APIRG/24) & Septième réunion du Groupe régional AFI de Sécurité de l'aviation AFI (RASG-AFI/7) - Session conjointe

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
Ordre du jour 1 - Adoption du projet d'ordre du jour et du programme de travail de la réunion			
Point 2 de l'ordre du jour - Examen des mesures prises par l'ANC et le Conseil sur le rapport des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6			
	APIRG/24 RASG-AFI/7 Projet de Décision 3/01	Définition de la région Afrique-Océan Indien (AFI)	<p>Il est décidé que,</p> <p>L'OACI, par l'intermédiaire de la Commission de la navigation aérienne et du Conseil, accélère les travaux relatifs à l'alignement de la définition de la zone de couverture de la région Afrique-océan Indien (AFI).</p>
Point 2 de l'ordre du jour - Suivi des conclusions et décisions de l'APIRG/23 et du RASG-AFI/6			
	APIRG/24 & RASG-AFI/7 Projet de conclusion 3/02	Suivi des conclusions et décisions conjointes APIRG23 et RASG-AFI/6	<p>Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et efficace des conclusions et décisions d'APIRG et de RASG-AFI, AFCAC, les RSOO et les autres parties prenantes devraient accroître leurs efforts, tant individuellement que collectivement, en vue d'une mise en œuvre rapide et concluante des questions en objet.</p>
Point 3 de l'ordre du jour - Examen des résultats de la réunion de l'Equipe de Coordination APIRG et RASG-AFI (ARC-TF/3)			

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 & RASG-AFI/7 Projet de Conclusion 3/03	Coordination des rapports annuels d'APIRG et de RASG-AFI	<p>il est conclu que,</p> <p>Pour assurer l'efficacité et la publication à temps des rapports des deux groupes et éviter la duplication des efforts :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les membres de l'AANRT (ASECNA, ATNS, AIRBUS, IATA et CANSO) nomment de toute urgence leurs représentants dans l'Equipe ; b) Le Secrétariat coordonne les activités de l'AANRT et de l'ASRT pour l'élaboration et la publication à temps des rapports annuels ; et c) Les États, les ANSP et les Organisations internationales sont invités à soutenir les activités de l'Equipe chargée des rapports annuels de la navigation aérienne (AANRT) en fournissant les informations requises en temps voulu.
Point 3 de l'ordre du jour - Plan AFI - APIRG/RASG-AFI- Domaines et activités communs			
Point 3 de l'ordre du jour - État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs AFI de sécurité et de navigation aérienne			
	APIRG/24 & RASG-AFI/7 Projet de Conclusion 3/04	Etat de mise en œuvre des objectifs AFI en matière de sécurité et de navigation aérienne	<p>Afin de répondre à la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte des données de sécurité et de contrôler l'état de la mise en œuvre des systèmes et des objectifs de sécurité,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La CAFAC doit mettre en place un mécanisme et des outils en ligne permettant de rendre compte efficacement des progrès réalisés, et fournir une assistance technique aux États, le cas échéant. b) Les États sont encouragés à élaborer et à mettre en œuvre tous les plans nationaux de mise en œuvre requis pour les différents objectifs de sécurité et de navigation aérienne.

Vingt-quatrième Réunion du Groupe régional de Planification et de mise en œuvre pour l'Afrique et l'océan Indien (APIRG/24)

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
Ordre du jour 1 - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail			
Ordre du jour 1 - Election du Bureau			
	Projet de décision 24/01	Élection du président, du premier vice-président et du deuxième vice-président de l'APIRG.	Afin de guider les activités du Groupe, M. Gotz Georg Tobias Günzel (Namibie), Mme Paule Assoumou Koki (Cameroun) et M. Oumar Ba (Mali) sont élus respectivement Président, Premier Vice-président et Deuxième Vice-président d'APIRG.
Point 2 de l'ordre du jour - Suivi des conclusions et décisions des réunions APIRG/23 et APCC/5			
2.1. Examen de la suite donnée par l'APCC aux conclusions et décisions d'APIRG/23			
	APIRG/24 Projet de Décision 24/02	Création du Groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques	Il est décidé que, Afin d'assurer la coordination des activités de l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI, le Groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques est établi conformément aux termes de référence joints en Appendice X
	APIRG/24 Projet de décision 24/03	Adhésion à l'APCC	Il est décidé que,

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			Afin d'améliorer l'efficacité et la représentation à l'APCC, de profiter des contributions de la CAFAC et de l'industrie, l'adhésion de l'APCC est élargie à la CAFAC et à l'IATA en tant que représentants de l'industrie.
2.2. Examen de l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/23			
Point 3 de l'ordre du jour - Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre régionale de la navigation aérienne			
3.1. Résultats de la Quatrième réunion du Sous-groupe Exploitation de l'espace aérien et des aérodromes d'APIRG (AAO/SG4)			
	APIRG/24 Projet de décision 24/04	Élection du Président et du Vice-président	Il est décidé que : Afin de conduire les délibérations du Sous-groupe, M. Billy Diabasenga (République démocratique du Congo) et M. Nathan Kaluba (Zambie) sont élus, respectivement, Président et Vice-président du Sous-groupe.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/05	Mise en œuvre du Plan directeur ATM de la Région AFI (AAMP)	Il est conclu que : Pour permettre la finalisation du Plan directeur ATM (AAMP), le document de vision et le concept d'opérations (CONOPS) ATM de la Région AFI : a) Les États/organisations doivent confirmer au plus tard le 31 décembre 2021, la disponibilité des membres précédemment désignés de l'équipe du projet de Plan directeur ATM (AAMP) de la Région AFI pour poursuivre la mise en œuvre du projet, ou désigner de nouveaux membres compétents et veiller à leur participation effective aux activités de l'équipe ; b) Le Secrétariat, en coordination avec les équipes de projet doit présenter la première ébauche du Plan directeur ATM AFI à la réunion APIRG/25.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/06	Révision du plan de contingence ATM de la Région AFI (AFI ATM CP)	Il est conclu que : Pour assurer la disponibilité des informations relatives aux plans de contingence de la Région AFI :

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés de réviser et de publier leurs plans nationaux de contingence, et de communiquer des exemplaires signés aux bureaux régionaux de l'OACI au plus tard le 31 décembre 2021 ;</p> <p>b) Les États doivent élaborer leurs plans nationaux de contingence ATM et créer des hyperliens entre ces plans et la page web de l'OACI des plans de contingence ATM, au plus tard le 30 juin 2022.</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/07	Révision du plan de Contingence ATM de la Région AFI (AFI ATM CP)	<p>Il est décidé que :</p> <p>Dans le but de garantir la disponibilité des informations relatives aux plans de contingence de la Région AFI, la deuxième version du Plan de contingence ATM de la Région AFI qui figure en Appendice X du rapport est approuvée.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/08	Mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI (AFI FRA)	<p>Il est conclu que :</p> <p>Dans le but de promouvoir une mise en œuvre harmonisée de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI dans les délais prescrits, les États qui ne l'ont pas encore fait doivent remplir la liste de vérification de l'analyse des écarts de l'espace aérien avec libre choix de routes de la Région AFI et de la communiquer de toute urgence aux Bureaux régionaux de l'OACI, en utilisant l'outil d'enquête : https://www.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=3CzP166ETNuFuWD9Otd2CNEEJJetf9yXt_2FWdFyCzfsWZO7XUx_2B_2BWJ6iyGBKffJKJ</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/09	Mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI (AFI FRA)	<p>Il est décidé que :</p> <p>Dans le but de promouvoir une mise en œuvre harmonisée de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI dans les délais prescrits, la réunion approuve le projet de CONOPS de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI joint en Appendice X du rapport.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/10	Atteinte du niveau de sécurité cible dans l'espace aérien RVSM de la Région AFI.	<p>Il est conclu que :</p> <p>Pour atteindre le niveau cible de sécurité dans l'espace aérien RVSM de la Région AFI,</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait veillent à ce que les exploitants définissent des exigences de tenue d'altitude à long terme conformément aux normes de l'Annexe 6 au plus tard le 31 Mars 2022, les respectent et en fournissent la preuve à l'ARMA ; et</p> <p>b) L'OACI incite les États AFI de la Corne de l'Afrique (l'Éthiopie, l'Érythrée, Djibouti et la Somalie) à régler les problèmes liés au niveau élevé des écarts de hauteur importants (LHD).</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/11	Création d'un site web pour les publications de l'ARMA	<p>Il est décidé que :</p> <p>Afin d'améliorer l'accès aux informations de l'ARMA, l'OACI crée un lien vers le site web de l'ARMA pour permettre aux parties prenantes d'avoir facilement accès aux informations sur le RVSM et la PBCS.</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/12	Amélioration des services de recherches et sauvetage dans la Région AFI.	<p>Il est décidé que :</p> <p>Afin d'avoir une mise en œuvre améliorée et harmonisée des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI ;</p> <p>a) Le Plan SAR de la Région AFI joint en Appendice X au présent rapport est approuvé ;</p> <p>b) Les États sont priés instamment d'harmoniser leurs plans SAR nationaux avec le Plan SAR régional, une fois que celui-ci sera mis en œuvre au plus tard le 30 Septembre 2022.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/13	Mise en œuvre du Plan de gestion des codes SSR dans la Région AFI	<p>Il est conclu que :</p> <p>Pour assurer une mise en œuvre harmonieuse du plan de gestion adopté pour les codes SSR de la Région AFI, les États promeuvent la sensibilisation de toutes les parties prenantes du plan de gestion des codes SSR de la Région AFI dans la perspective de la date de mise en œuvre fixée au 2 décembre 2021.</p>
	APIRG/24 Projet de Conclusion 24/14	Optimisation de la structure ATS dans l'espace en-route AFI	<p>Il est conclu que,</p> <p>Afin d'optimiser la structure des routes ATS dans l'espace aérien AFI en-route et favoriser la mise en œuvre harmonisée des RNAV/5, RNP/4 et RNP/2 :</p> <p>a) Les États/ANSP, l'IATA et l'AFRAA doivent collaborer et mener une enquête sur l'équipement des aéronefs dans la région AFI afin de faciliter les décisions de planification RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 d'ici le 31 mars 2022 ;</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>b) Les États, en coordination avec l'OACI, l'IATA, l'AFRAA et l'AFPP, identifient les routes principales reliant les principales paires de villes dans l'espace aérien supérieur et transitent vers/depuis les aérodomes pour la mise en œuvre de RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 d'ici le 31 octobre 2022 ; c.</p> <p>c) Les Bureaux régionaux de l'OACI et l'AFPP organisent un atelier d'ici la fin juin 2022 sur la conception des espaces aériens RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 et aident les États à développer leurs capacités pour les approbations réglementaires RNP requises et dans les activités de mise en œuvre, pour un Mise en œuvre de la RNP dans la région AFI.</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/15	Mise en œuvre améliorée du CCO/CDO	<p>Il est décidé que,</p> <p>Afin d'améliorer la mise en œuvre continue des CCO/CDO à l'appui de la PBN et de favoriser l'approche de mise en œuvre harmonisée,</p> <p>a) L'AFPP et les Bureaux régionaux de l'OACI mèneront une enquête sur la mise en œuvre des CCO/CDO.</p> <p>b) Les États qui ne l'ont pas encore fait confirment leur statut de mise en œuvre des CCO/CDO en fournissant aux Bureaux régionaux respectifs de l'OACI des copies des procédures publiées.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/16	Adoption d'une structure formalisée et d'un Manuel du Groupe SAT	<p>Il est conclu que :</p> <p>Dans le but d'établir et de mettre en œuvre une structure formalisée pour l'amélioration des services ATS dans l'ensemble de l'Atlantique Sud : La structure du Groupe SAT et le manuel joints en Appendice X au rapport sont approuvés en tant que cadre de gouvernance du Groupe.</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/17	Mise en œuvre renforcée de la coopération civile-militaire	<p>Il est conclu que :</p> <p>Dans le but de promouvoir une mise en œuvre harmonisée des dispositions du Manuel de coopération civile-militaire dans le domaine de l'ATM (Doc 10088 OACI) dans la Région AFI :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États doivent organiser des séminaires nationaux de sensibilisation, des ateliers, la planification conjointe et la fourniture de services en matière de coopération civile-militaire, le cas échéant ; b) Les États doivent demander aux Bureaux régionaux de l'OACI d'apporter leur concours, le cas échéant, à des activités et programmes spécifiques de coopération civile-militaire ; c) Les États doivent réviser les espaces aériens spéciaux (SUA) existants afin de faciliter la mise en œuvre de la FUA ; et d) Les États doivent coopérer avec les autorités militaires concernées afin d'améliorer la disponibilité de la FUA, sur la base des données relatives à la mise en œuvre des itinéraires planifiables directs.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/18	Mise en œuvre et suivi de la mise en œuvre du GRF	<p>Il est conclu que :</p> <p>Pour assurer une mise en œuvre effective du GRF, les États doivent sans cesse fournir des mises à jour aux Bureaux régionaux de l'OACI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du GRF, y compris les difficultés rencontrées.</p>
	APIRG/24 Projet de décision 24/19	Mise en œuvre de l'ACDM	<p>Il est décidé que :</p> <p>Afin de promouvoir la mise en œuvre de l'ACDM, les Bureaux régionaux de l'OACI organisent un (des) atelier(s) sur l'ACDM au plus tard le 30 juin 2022 et encouragent les États à y participer.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/20	Reconstruire en mieux les systèmes de navigation aérienne	<p>Il est conclu que :</p> <p>Afin de reconstruire en mieux les systèmes de navigation aérienne, l'OACI organise des séminaires sur les innovations, les technologies émergentes et les modèles économiques et tire parti des avantages de l'intelligence artificielle, des métadonnées et de la numérisation, etc., pour moderniser la fourniture des systèmes et des services de navigation aérienne dans la région et soutenir la Déclaration de Yamoussoukro et les objectifs du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) et de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAf)</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de décision 24/21	Mise en œuvre de la sixième édition du GANP dans la Région AFI	Il est décidé que : Dans le but de promouvoir la mise en œuvre du Plan mondial de navigation aérienne : a) Les Bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier de sensibilisation sur les dispositions de la sixième édition du GANP, au plus tard le 30 juin 2022, b) Les Bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier sur l'ASBU au plus tard le 30 août 2022.
3.2. Résultats de la Quatrième réunion du Sous-groupe Infrastructure et gestion de l'information d'APIRG (IIM/SG4)			
	APIRG/24 Projet de Décision 24/22	Élection aux postes de président(e) et de vice-président(e) du Sous-groupe	Il est décidé que; Afin de guider les travaux du sous-groupe, Mme Anne Njeri Gitau du Kenya et M. Issoufou Abdoulaye du Niger sont élus respectivement Présidente et Vice-président du Sous-groupe IIM.
	APIRG/24 Projet de décision 24/23	Approbation du cadre logique des projets IIM	Il est décidé que; Afin de fournir aux équipes de projets IIM/SG un cadre de suivi pour tous les projets IIM et un mécanisme de compte rendu pour toutes les activités des projets IIM approuvés, le cadre logique proposé par l'Equipe du Projet du Plan directeur est approuvé.
	APIRG/24 Projet de décision 24/24	Augmentation du nombre d'États faisant le compte rendu des activités du Sous-groupe	Il est décidé que; Afin d'améliorer la disponibilité des données sur la planification et la mise en œuvre des activités des États dans les domaines techniques, le Secrétariat doit explorer d'autres mécanismes comme alternative aux enquêtes.

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/25	Points focaux des Etats dans les domaines techniques	<p>Il est conclu que,</p> <p>Afin de faciliter la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les États désignent un coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre (CNPI) ainsi que des Points focaux dans les domaines AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET et communiquent leurs coordonnées aux Bureaux régionaux de l'OACI d'ici décembre 2021.</p>
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/26	Coordination des projets IIM	<p>Il est conclu que,</p> <p>Pour assurer une coordination et une mise en œuvre appropriées des projets présentant des difficultés de coordination,</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le Nigéria, le Mali et le Togo confirment leur volonté de continuer les Projets AIM3, COM 2, COM 1 et COM4 respectivement et désignent un expert qualifié pour coordonner effectivement ces projets d'ici le 31 décembre 2021 ; b. Le Secrétariat procède à leur remplacement si aucune réponse n'est reçue des États concernés.
	APIRG/24 Projet de décision 42/27	Guide AFI SIGMET et les Procédures des Tests SIGMET	<p>Il est décidé que:</p> <p>Afin d'aider les États/Organisations à fournir des informations SIGMET conformément aux SARPs et aux procédures opérationnelles de l'OACI, le Guide AFI SIGMET et les Procédures relatives aux Tests SIGMET sont approuvés tels que joints en Appendice X.</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de décision 24/28	Coût du projet pour IIM/SG MET	Il est décidé que, Afin de faciliter le financement du Projet MET, le coût du projet MET 1 de l'IIM est approuvé.
	APIRG/24 Projet de décision 24/29	Évaluation des compétences du personnel météorologique aéronautique	Il est décidé que, Afin d'améliorer les compétences du personnel de météorologie aéronautique des États, l'Euipe Projet MET 1 de l'IIM/SG, en coordination avec les États, développe un processus d'évaluation des compétences du personnel de météorologie aéronautique dans la région AFI.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/30	Agréments pour la traduction du Code alphanumérique traditionnel au format IWXXM	Il est conclu que, Dans le cadre de la diffusion des données OPMET au format IWXXM dans la région AFI : <ul style="list-style-type: none"> a. Les Etats qui n'ont pas la capacité de générer des données OPMET en IWXXM sont encouragés à conclure un accord bilatéral avec les Etats qui ont la capacité IWXXM pour la traduction de leurs données OPMET TAC au format IWXMM ; b. Les BRDO /IROG Dakar et Pretoria mettent en place un plan régional officiel d'ici le 30 novembre 2021 pour soutenir la mise en œuvre de l'IWXXM dans la Région et formalisent un accord bilatéral pour effectuer les tests d'opérationnalisation de l'IWXXM entre les deux IROG et leur ROC correspondant ; et c. Le Secrétariat enregistre les plans régionaux à des fins de suivi, tiennent à jour la liste des accords et la met à disposition sur le site web public de l'OACI.
	APIRG/24	Approbation du Plan de Contingence	Il est décidé que,

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	Projet de décision 24/31	AFI relatif aux cendres volcaniques	Afin de fournir aux États/Organisations des directives et des procédures normalisées pour la fourniture aux compagnies aériennes et aux aéronefs en route, d'informations avant et pendant une éruption volcanique, le Plan de contingence ATM relatif aux cendres volcaniques, édition 2021 (AFI VACP, Ed 2021) joint en Appendice X est approuvé.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/32	Instructions opérationnelles et directives relative à l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI	Il est conclu que, Dans le cadre de la conduite de l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI, les instructions opérationnelles relatives à l'exercice de cendres volcaniques AFI (AFI VOLCEX OPINS) et les directives relatives à l'exercice de cendres volcaniques figurant en Appendice X sont approuvées.
	APIRG/24 Projet de décision 24/33	Adoption des termes de référence du projet MET 3 et des résultats attendus du projet pour 2021-2022.	Il est décidé que, Les termes de référence proposés pour le Projet MET 3 sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la météorologie de l'espace dans la région AFI et les livrables correspondants joints en Appendice X sont adoptés
	APIRG/24 Projet de décision 24/34	Alignement du plan régional de navigation aérienne sur la 6ème édition du GANP	Il est décidé que: Afin d'assurer la cohérence entre le plan régional AFI de navigation aérienne et le GANP : a. Le Secrétariat coordonne avec les Equipes de projets des sous-groupes AAO et IIM l'identification des modules applicables du bloc 1 de l'ASBU pour la région AFI, avant le 31 juillet 2022 ; et

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>b. Le Secrétariat coordonne l'élaboration d'un projet de plan régional révisé de mise en œuvre de la navigation aérienne en vue de son intégration dans le volume III de l'eANP AFI.</p>
	<p>APIRG/24 Projet de décision 24/35</p>	<p>Alignement des références ASBU des projets IIM sur le GANP</p>	<p>Il est décidé que, Afin d'intégrer les changements introduits par la 6^{ème} édition du GANP et son impact sur les Plans régionaux et nationaux de navigation aérienne, les Coordonnateurs d'Equipes Projets alignent les références des projets sur les groupes, fils et modules ASBU de la sixième du GANP d'ici la 31 Mars 2022.</p>
	<p>APIRG/24 Projet /Décision 24/36</p>	<p>Intégration de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le programme de travail de l'APIRG</p>	<p>Il est décidé que; Afin d'aider les États AFI à mettre en œuvre des exigences opérationnelles et des éléments des modules ASBU, les programmes de travail d'APIRG et de ses organes auxiliaires soient modifiés pour inclure des activités liées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI).</p>
	<p>APIRG/24 Projet de conclusion 24/37</p>	<p>Mesures visant à améliorer la disponibilité des données OPMET dans la région AFI</p>	<p>Il est conclu que: Pour adresser les questions de sécurité liées à l'indisponibilité des données OPMET,</p> <p>a. Les Etats/Organisations mettent en œuvre les mesures prévues dans le Plan d'Action relatif à la disponibilité des OPMET joint en Appendice X et fournissent un rapport trimestriel au Secrétariat ;</p>

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>b. Le Secrétariat coordonne la mise en œuvre du plan d'action sur la disponibilité des OPMET et fournisse un soutien si nécessaire.</p>
	<p>APIRG/24 Projet de conclusion 24/38</p>	<p>Révision du tableau MET II-2 de la partie V de l'AFI eANP Vol II</p>	<p>Il est conclu que, Afin d'améliorer la fourniture des observations et des prévisions météorologiques requises par les centres MET d'aérodrome responsables, les États soumettent au Secrétariat des propositions d'amendement de leur Tableau MET II-2 dans l'eANP volume II partie V.</p>
	<p>APIRG/24 Projet de conclusion 24/39</p>	<p>Continuation du projet CODEVMET AFI</p>	<p>Il est conclu que, Afin d'améliorer les activités de supervision de la sécurité des États dans le domaine MET, les Etats /Organisations sont instamment priés de participer à la mise en œuvre du Projet relatif au Développement Coopératif des Services de Météorologie Aéronautique dans la Région AFI (CODEVMET AFI)</p>
	<p>APIRG/24 Projet /Décision 24/40</p>	<p>Termes de référence de l'IIM/SG d'APIRG</p>	<p>Il est décidé que; Pour compléter la méthode de travail du Sous-groupe en ce qui concerne la coordination périodique des activités des Projets IIM par le Président et le Vice-président de l'IIM/SG d'APIRG, les Termes de référence révisés du Sous-groupe IIM sont approuvés conformément à l'Appendice X</p>
Etat de la mise en œuvre de l'AMHS			

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/41	Mise en œuvre de l'AMHS dans la région AFI	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes AMHS dans la région AFI ;</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les Etats poursuivent leurs efforts dans la mise en œuvre de l'AMHS, tout en procédant à la migration sécurisée en TCP/IP, des liaisons bilatérales entre centres adjacents, afin de garantir l'interopérabilité des systèmes AMHS de la région AFI et pour ce faire ; b) L'équipe du projet COM 2 finalise les documents du projet pour le 31 mars 2022 au plus tard et accélère ensuite la mise en œuvre conformément au calendrier des activités du sous-groupe.
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/42	Renforcement de la coopération pour la mise en œuvre effective de l'AMHS dans la région AFI	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'AMHS dans la région AFI, les Etats/Organisations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Renforcent, par le biais d'arrangements multi et bilatéraux, leur coopération en vue d'une mise en œuvre efficace, coordonnée et sûre de l'AMHS en tant que condition préalable au déploiement du segment terrestre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) et, à cette fin ; b) Concluent des accords techniques détaillant les processus et procédures d'interconnexion entre les systèmes AMHS ; c) Planifient et conduisent avec l'industrie la formation nécessaire au déploiement et à l'exploitation sécurisée de l'AMHS dans la région AFI et faire rapport aux organes subsidiaires de l'APIRG pour évaluation d'ici août 2022.
3.3. Carences AFI de navigation aérienne			

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de Décision 24 /43:	Approbation de la liste révisée 2021 des Domaines Minimums de notification de carences	Il est décidé que ; Afin de soutenir la mise en œuvre de la méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et la notification des carences, la liste révisée 2021 des Domaines Minimums de Notification de carences joint en Appendice X est approuvée.
Point 4 de l'ordre du jour - Surveillance de l'espace aérien AFI			
Point 4 de l'ordre du jour - Autres initiatives en matière de navigation aérienne			
4.1. Initiatives de l'industrie et autres questions relatives à la navigation aérienne			
Fly Net Zero d'ici 2050-ATM			
	APIRG/24 Projet de Décision 24/44	Évaluation, mesure et suivi des émissions de carbone	Il est décidé que ; Afin d'assurer un processus coordonné pour l'évaluation, le développement, la collecte et le partage des données sur les émissions de carbone, L'infrastructure de l'IATA pour l'efficacité opérationnelle, la quantification de la réduction des émissions et l'étude de l'ASECNA sur l'évaluation de l'empreinte carbone devraient être soumises au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI pour examen.

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
Feuille de route ATFM de Mombasa			
	APIRG/24 Projet de Conclusion 24/45	Feuille de Route CANSO pour l'AFTM Mombasa	<p>Il est conclu que :</p> <p>Afin d'encourager une approche harmonisée pour assurer des opérations sans faille en Afrique, Les États, les ANSP et les parties prenantes de l'industrie qui ne font pas encore partie du programme sont encouragés à adopter l'initiative et à s'efforcer d'y participer.</p>
Cyber sécurité de l'ATM			
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/46	Cyber sécurité et résilience des systèmes CNS/ATM	<p>Il est conclu que ;</p> <p>pour améliorer la sensibilisation à la menace sur la cyber sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États/Organisations sont encouragés à promouvoir la culture de la cyber sécurité et la résilience des systèmes CNS/ATM dans toutes les parties de l'industrie de l'aviation civile par le développement de politiques de cyber sécurité soutenues par un plan national ; b) Les fournisseurs de services (compagnies aériennes, gestionnaires d'aéroports, ANSP, etc.) élaborent des plans pour mettre en œuvre la politique nationale susmentionnée et collaborent avec l'industrie pour résoudre les problèmes de cyber sécurité ; c) Le projet COM5 de l'IIM, avec le soutien du Secrétariat et de l'industrie, identifiera et organisera les formations nécessaires.
4.2. Activités régionales et interrégionales			

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
Droits et frais de traitement des autorisations de survol (OVFC)			
	APIRG/24 Projet de conclusion 24/47	Droits et frais d'autorisation de survol (OVFC)	<p>Il est conclu que,</p> <p>Afin de se conformer à l'article 15 de la Convention de Chicago,</p> <p>a) Les États sont encouragés à mettre en œuvre les principes et les politiques de l'OACI en matière de redevances d'utilisation concernant les redevances des services de navigation aérienne, les redevances aéroportuaires, les taxes et les redevances sur le carburant, et à aborder la question de la facturation de frais administratifs pour les demandes d'autorisation de survol (OVFC) et l'institution d'agents tiers, afin d'éviter la duplication des coûts pour les opérateurs.</p> <p>b) Les États sont encouragés à mettre en place des cadres de régulation économique indépendants, efficaces et transparents, avec un régulateur totalement autonome et indépendant, afin d'assurer une régulation économique efficace du secteur de l'aviation.</p>
	APIRG/24 Projet de Conclusion 24/48	Processus d'autorisation de survol (OVFC)	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin de simplifier et d'harmoniser les processus d'obtention d'une autorisation de survol dans l'ensemble de la région AFI,</p> <p>a) Les États sont instamment priés de mettre en œuvre des processus d'autorisation de survol d'urgence en cas d'urgence afin d'éviter de perturber les horaires des réseaux des compagnies aériennes.</p> <p>b) Les États signataires de l'Accord sur le transit des services aériens internationaux (IASTA) sont invités à mettre en œuvre le concept " File n Fly ".</p>
Etat de développement du "SBAS pour l'Afrique et l'Océan Indien" (A-SBAS)			

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	Projet de conclusion 24/49	Participation au prochain atelier de validation de l'étude Coûts/Bénéfices pour la mise du SBAS en Afrique	<p>Il est conclu que ; Afin de valider l'étude coûts/avantages de la mise en œuvre du SBAS en Afrique, les États et les organisations sont invités à participer à l'atelier de validation de l'étude coûts/avantages de la mise en œuvre du SBAS en Afrique².</p>
Point 5 de l'ordre du jour - Rapport annuel de navigation aérienne d'APIRG			
	APIRG 24 Projet de Conclusion 24/50	Publication du Rapport Annuel AFI de Navigation Aérienne	<p>Il est conclu que : Afin d'opérationnaliser l'Equipe AFI de rapport de la navigation aérienne AFI (AANRT),</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États et les organisations sont encouragés à soutenir le travail de l'AANRT en fournissant au secrétariat des informations sur la mise en œuvre des activités liées à la navigation aérienne ; et b) Les Etats et Organisations sont encouragés à nommer des Points Focaux pour coordonner avec l'AANRT.
Point 6 de l'ordre du jour - Examen et mise à jour du Manuel et du programme de travail futur d'APIRG et de ses organes auxiliaires			
Révision et mise à jour du Manuel de Procédures d'APIRG			
Programme de travail futur d'APIRG et de ses organes auxiliaires			

Points de l'ordre du jour	Référence de Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	APIRG/24 Projet de Décision 24/51	Examen et approbation du programme de travail de l'APIRG pour 2021-2022	<p>Il est décidé que ;</p> <p>Le Groupe a approuvé le programme de travail et les activités pour 2021-2022 de l'APIRG et de ses organes contributeurs, tels qu'ils figurent à l'Appendice X du présent rapport.</p>

Septième réunion du Groupe régional AFI de Sécurité de l'aviation (RASG-AFI/7)

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
Ordre du jour 1 - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail			
Ordre du jour 1 - Election du Bureau			
	RASG-AFI/7 Decision 7/01	Élection du président, du premier vice-président et du deuxième vice-président de RASG-AFI.	<p>Il est décidé que ;</p> <p>Afin de guider les activités du RASG-AFI, M. Latta Dokisime Gnama (Togo), M. Silas Udahemuka (Rwanda), M. Iswarduth Pokhun (Iles Maurice), et sont élus respectivement comme président, M. Kawai Blessing, (IATA) sont élus comme président, premier vice-président, deuxième vice-président et troisième vice-président du Groupe.</p>
Point 2 de l'ordre du jour - Suivi des conclusions et des décisions du RASG-AFI/6			
2.1. Examen des résultats des réunions RASC/6 et RASC/7 ; et état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions du RASG-AFI/6.			
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/02	Révision des termes de référence (TdR) du Fonds de développement des ressources humaines (HRDF).	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'utiliser efficacement le HDRF pour renforcer les capacités des ressources humaines dans la région, la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC) finalise la révision des termes de référence du HDRF et partage les résultats avec toutes les parties prenantes avant le 31 décembre 2021.</p>

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	RASG-AFI/7 Decision 7/03	Fourniture de données sur les États qui ont mis en place des politiques de formation, des programmes de formation et des plans de formation.	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'utiliser efficacement le HDRF pour renforcer les capacités des ressources humaines de la région,</p> <p>Les SST de RASG-AFI sont instamment priés d'examiner et de fournir à la CAFAC des données sur les États qui ont établi des politiques, des programmes et des plans de formation, et de fournir une assistance à ceux qui doivent encore les établir.</p>
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/04	Résolution de SSC en Érythrée.	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin de résoudre le SSC en suspens en Érythrée d'ici le 30 juin 2022,</p> <p>a) Le Bureau ESAF de l'OACI collabore avec l'Érythrée pour résoudre le SSC existant par des moyens d'atténuation en suspendant ou en révoquant l'AOC émis à l'exploitant aérien concerné.</p> <p>b) L'OACI et ses partenaires soutiennent l'affectation de fonds provenant de SAFE, du plan AFI ou d'autres partenaires financiers pour la mise en œuvre efficace des projets du plan AFI, en particulier la résolution du SSC en Érythrée.</p> <p>c) L'Érythrée est instamment prié de solliciter ou d'accepter l'assistance des acteurs identifiés, pour résoudre le SSC existant et tout autre problème de sécurité identifié ; et d'adopter une culture positive de sécurité, incluant le partage et l'échange de données et d'informations sur la sécurité, en particulier à travers le cadre en ligne de l'USOAP CMA et des lettres aux États, ainsi qu'avec la CAFAC.</p>
	RASG-AFI/7 Decision 7/05	Restructuration des organismes contributeurs de RASG-AFI (SST).	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin de mieux aligner les fonctions des Equipe de soutien à la sécurité (SST) sur les objectifs et cibles actuels du Plan mondial pour la sécurité de l'aviation (édition 2020-2022), facilitant ainsi la mesure de la performance en ce qui concerne la mise en œuvre desdits objectifs, la réunion :</p>

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>a) approuve la proposition de restructuration des SST et les termes de référence associés, tels que présentés dans l'Appendice X ;</p> <p>b) demande instamment au Secrétariat de finaliser l'établissement et l'attribution des tâches pour l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure du Plan régional AFI de sécurité aérienne (AFI-RASP). Les États, l'industrie et les autres parties prenantes doivent être impliqués dans les tâches assignées ; et</p> <p>c) demande au Secrétariat de réviser le Manuel de procédure de RASG-AFI en conséquence.</p>
	<p>RASG-AFI/7 Conclusion 7/06</p>	<p>Restructuration des organismes contributeurs de RASG-AFI (SST).</p>	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin de mieux aligner les fonctions des SST sur les objectifs et cibles actuels du Plan mondial pour la sécurité de l'aviation (édition 2020-2022), facilitant ainsi la mesure de la performance en ce qui concerne la mise en œuvre desdits objectifs,</p> <p>Les parties prenantes (États, AFCAC, RSOO, compagnies aériennes, exploitants d'aéroports, ANSP, ...) doivent participer activement aux fonctions et activités des SST, notamment en fournissant les ressources nécessaires.</p>
	<p>RASG-AFI/7 Conclusion 7/07</p>	<p>Révision des objectifs de sécurité d'Abuja.</p>	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'assurer la cohérence entre le GASP et les objectifs de sécurité d'Abuja, AFCAC, en collaboration avec l'OACI et d'autres parties prenantes clés, réviser les objectifs de sécurité d'Abuja d'ici le 31 mars 2022 et s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs, cibles et indicateurs spécifiés dans l'édition actuelle du Plan mondial pour la sécurité de l'aviation (GASP).</p>
	<p>RASG-AFI/7 Conclusion 7/08</p>	<p>Mise en place d'un tableau de bord des performances.</p>	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'améliorer les rapports sur l'état de la mise en œuvre, la CAFAC accélère la mise en place d'un tableau de bord sur les performances d'ici le 31 mars 2022, pour rendre compte et surveiller l'état de la mise en œuvre des objectifs d'Abuja en matière de sécurité et de navigation aérienne.</p>

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/09	Développement d'un mécanisme de supervision de la sécurité à distance	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Pour explorer des méthodes alternatives pour assurer une conformité continue aux exigences réglementaires :</p> <p>Les États établissent un mécanisme formel pour la conduite efficace et efficiente de surveillance d'activités de supervision de la sécurité à distance et, par conséquent, modifient leurs manuels d'inspection pour y inclure les procédures et processus connexes ; et s'assurent qu'une formation appropriée est fournie au personnel concerné.</p>
Point 3 de l'ordre du jour - Rapports sur les activités du RASG-AFI			
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/10	Projets et activités critiques de RASG-AFI	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Pour la mise en œuvre effective et efficace des activités, projets et activités critiques de RASG-AFI :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États sont encouragés à promouvoir et à améliorer le partage et l'échange de données et d'informations sur la sécurité ; et b) Les partenaires sont encouragés à maintenir et, dans la mesure du possible, à accroître le soutien et l'assistance pour la mise en œuvre des projets et activités du RASG-AFI, en mettant particulièrement l'accent sur la résolution du SSC en Érythrée ;
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/11	Projet du Plan AFI sur le Programme National de Sécurité (PNS)	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Afin d'aider les États à élaborer, mettre en œuvre et maintenir des Programmes nationaux de sécurité (PNS) efficaces, le plan AFI en collaboration avec l'OACI, les États et d'autres partenaires concernés, y compris la CAFAC, les RSOO, les RAIO, les organisations internationales et l'industrie, ainsi que le mécanisme d'examen par les pairs des PNS, fourniront une assistance, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la promotion de la mise en œuvre effective des dispositions contenues dans l'Annexe 19 - Gestion de la sécurité ;

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
			<p>b) la conduite des analyses d'écart du PNS ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action du PNS ;</p> <p>c) l'assistance aux Etats dans la finalisation et la mise à jour de l'auto-évaluation des PQ, y compris les PQ liés au PNS, et les Plans d'action le cas échéant, en mettant particulièrement l'accent sur les PQ de base du PNS.</p>
	<p>RASG-AFI/7 Conclusion 7/12</p>	<p>Système intégré d'analyse et de rapport sur les tendances en matière de sécurité de l'OACI (iSTARS)</p>	<p>Il est conclu que ;</p> <p>Pour fournir aux États des données et des informations fiables sur la sécurité, l'OACI mette à jour et valide les informations et les outils de l'application iSTARS.</p>
	<p>RASG-AFI/7 Conclusion 7/13</p>	<p>Certification d'aérodrome</p>	<p>Il est conclu que ;</p> <p>les États et leurs exploitants d'aérodromes accélèrent la certification des aérodromes utilisés pour les opérations internationales.</p>
<p>Point 4 de l'ordre du jour - Mise en œuvre de l'initiative "Aucun pays laissé de côté (NCLB)" de l'OACI</p>			
<p>Point 4 de l'ordre du jour - Mise à jour du questionnaire du protocole 2020 de l'USOAP-CMA</p>			
	<p>RASG-AFI/7 Draft Conclusion 7/14</p>	<p>Publication du questionnaire du protocole USOAP-CMA - édition 2020</p>	<p>Il est conclu que:</p> <p>Afin de faire face à l'évolution de l'USOAP CMA et à l'évaluation continue de l'efficacité et de la durabilité des systèmes de supervision de la sécurité des États, les États doivent examiner et mettre à jour leurs informations sur le cadre en ligne de l'USOAP-CMA (OLF).</p>
<p>Point 4 de l'ordre du jour - Initiatives des États, des organisations régionales, de l'industrie et des partenaires, notamment dans le cadre du COVID-19 sur le thème "Reconstruire pour mieux relancer l'aviation de façon durable et résiliente"</p>			

Points de l'ordre du jour	Référence du Projet de conclusion/décision	Titre de la conclusion/décision	Texte
	RASG-AFI/7 Conclusion 7/15	Initiatives sur l'établissement et l'opérationnalisation d'un centre de médecine aéronautique dans la région AFI	<p>Il est conclu que ; ;</p> <p>Afin d'encourager la mise en œuvre et la conformité aux normes de la médecine aéronautique et aux documents d'orientation connexes,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États et les RSOO sont encouragés à élaborer des stratégies et à développer des programmes visant à renforcer les capacités et les compétences dans le domaine de la médecine aéronautique, incluant les médecins évaluateurs et examinateurs désignés, afin de répondre à la demande croissante en matière d'aptitude du personnel naviguant et des opérations de gestion du trafic aérien ; b) Les États et les parties prenantes sont encouragés à utiliser le Centre de médecine aéronautique EAC CASSOA (CAM), pour l'assistance dans toute question liée à la formation à l'UPRT des pilotes et d'autres questions liées au CAPSCA.
Point 4 de l'ordre du jour - Création et opérationnalisation du Centre de médecine aéronautique			
Point 4 de l'ordre du jour - Mise en œuvre de la santé CART et des recommandations connexes dans la région AFI			
Point 5 de l'ordre du jour - Examen du futur programme de travail du RASG-AFI et de ses organes contributeurs.			
	RASG-AFI/7 Decision 7/16	Examen et approbation du programme de travail du RASG-AFI pour 2022	<p>Il est conclu que :,</p> <p>Le Groupe approuve le programme de travail et les activités pour 2022 de RASG-AFI et de ses organes contributeurs, tels qu'ils figurent à l'Appendice X du présent rapport.</p>